

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 1/6</b>
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Révision nr :0
<b>GRAISSE BELLEVILLE BLEUE</b>	<b>Date : 08/01/2016</b>
<b>code 901326</b>	Remplace la fiche : 0/0/0
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	



Société d'Exploitation des Produits

*Graisse Belleville*

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

**BLEUE**

Date de la version précédente: 2002-09-16

Date de révision: 2015-07-01

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- Nom du produit : ETIQUETTE BLEUE
- Code Produit : BLEUE
- Utilisation commerciale : Graisse lubrifiante
- Fournisseur

Nom/raison sociale : **GRAISSE BELLEVILLE**

Adresse : 12 RUE JEAN MERMOZ - 02390 MONT D'ORIGNY - FRANCE

Téléphone : +33 (0)3 23 09 30 20

Télécopie : +33 (0)3 23 09 75 48

Mail : [info@graisse.fr](mailto:info@graisse.fr) [www.graisse-belleville.fr](http://www.graisse-belleville.fr)

- N° d'appel d'urgence : ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

**: La préparation n'est pas classifiée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC et le règlement CE 1272/2008**

Etiquetage (d'usage ou CE)

: N'est pas étiquetable

SYMBOLE : Non concerné

PHRASES R : Non concerné

H CODE : Non concerné

PHRASES S : Non concerné

P CODE : Non concerné

Etiquetage transport

: Non concerné

*PRINCIPAUX DANGERS : Voir § 11 et 12*

- Effets néfastes sur la santé : Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë.
- Effets sur l'environnement : Non classé comme dangereux pour l'environnement. Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement.
- Dangers physico-chimiques : Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans les conditions normales d'utilisation.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### MELANGE

- Nature chimique : Produit à base d'huiles minérales pétrolières sévèrement raffinées.

La teneur en HAP des huiles minérales (méthode IP 346) est inférieure à 3%.

- Composants contribuant aux dangers Noms chimiques ou génériques et Concentrations ou gammes de Concentrations Symboles de classification CE Phrases R CE : Aucun, à notre connaissance, en usage normal.

- Graphite naturel cristallin (carbone)

Paraffine N° CAS 64742-51-4 - Phrase R Néant

Huile N° CAS 64742-54-7 - Phrase R Néant

Cire N° CAS 8009-03-8 - Phrase R Néant

Graphite N° CAS 7782-42-5 - Phrase R Néant

## 4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

- Inhalation : En cas d'étourdissement ou de nausées, emmener la personne à l'air frais.

SEP GRAISSE BELLEVILLE -12 rue Jean Mermoz- 02390 MONT D'ORIGNY

SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 04 399093855

Tél : 03 23 09 30 20 - Fax : 03 23 09 75 48 [www.graisse-belleville.fr](http://www.graisse-belleville.fr) mail : [info@graisse.fr](mailto:info@graisse.fr)

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 2/6</b>
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Révision nr :0
<b>GRAISSE BELLEVILLE BLEUE</b>	<b>Date : 08/01/2016</b>
<b>code 901326</b>	Remplace la fiche : 0/0/0
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	



Société d'Exploitation des Produits

*Graisse Belleville*

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

**BLEUE**

Date de la version précédente: 2002-09-16

Date de révision: 2015-07-01

Si les symptômes persistent faire appel à un médecin.

- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvant. En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme ; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes, et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
- Instructions pour le médecin : En cas d'incident traiter symptomatiquement.

#### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Point d'éclair : Voir § 9
- Moyens d'extinction  
. Appropriés : Mousse, CO2, poudre.  
. Déconseillés : Jet d'eau.
- Dangers spécifiques (en cas d'incendie ou d'explosion) : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tel que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc. et des suies. Leur inhalation est dangereuse.
- Protection des intervenants : Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant, en atmosphère confinée, en raison, de l'abondance des fumées et des gaz dangereux.

#### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles : En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et un vêtement imperméable aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.  
Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.
- Méthodes de nettoyage  
. Récupération : A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc...).
- Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant ; ne pas rejeter à l'égout.
- . Elimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations en vigueur.

#### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

##### **MANIPULATION**

- Mesures techniques :  
. Prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Eviter les contacts répétés ou prolongés.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 3/6</b>
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Révision nr :0
<b>GRAISSE BELLEVILLE BLEUE</b>	<b>Date : 08/01/2016</b>
<b>code 901326</b>	Remplace la fiche : 0/0/0
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	



Société d'Exploitation des Produits

*Graisse Belleville*

Date de la version précédente: 2002-09-16

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

**BLEUE**

Date de révision: 2015-07-01

- Prévention des incendies et des explosions : Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement en toute sécurité après utilisation.

- Précautions : Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Eviter les projections.

Après contact avec la peau, se laver à l'eau et au savon ; n'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Conseils d'utilisation (matières incompatibles, ...) : Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries, ...résistant aux hydrocarbures.

#### STOCKAGE

- Mesures techniques : Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.

- Conditions de stockage

. Recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

Concevoir les installations et prendre toute mesure pour éviter la pollution des eaux et du sol.

. A éviter : Le stockage soumis aux intempéries.

- Matières incompatibles : Réaction dangereuse avec les oxydants forts.

- Matériaux d'emballage : N'utiliser que des récipients, joints tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine ; dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre de contrôle : équipements de protection individuelle

- Protection respiratoire : Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

- Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

- Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Selon nécessité écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

- Mesures d'hygiène : Eviter le contact prolongé et répété avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

- Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Voir § 12 et 13.

#### Mesures d'ordres techniques

: Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.

Dans le cas de travaux en enceintes confinée (cuves, réservoirs ..),s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

#### Valeurs limites d'expositions

:

Composant(s)

N° CAS

N° REACH

VLE

VME

Source

Remarque

fumées de paraffines

2.00 mg/m3

-

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 4/6</b>
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Révision nr :0
<b>GRAISSE BELLEVILLE BLEUE</b>	<b>Date : 08/01/2016</b>
<b>code 901326</b>	Remplace la fiche : 0/0/0
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	



Société d'Exploitation des Produits

*Graisse Belleville*

Date de la version précédente: 2002-09-16

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

Date de révision: 2015-07-01

**BLEUE**

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Pâteux.
- Couleur : Noire.
- Odeur : Caractéristique.
- pH : Non applicable.
- Températures de changement d'état physique/point de goutte : >250°C (ISO 2176)
- Point d'éclair : >200°C
- Température d'auto-inflammation : >250°C (ASTM E659)  
Cette valeur peut être notablement abaissée dans les conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).
- Caractéristiques d'explosivité : Non concerné.
- Pression de vapeur : Négligeable aux température usuelles de stockage, de manipulation, d'emploi.
- Masse volumique : Environ 900 kg/m<sup>3</sup> à 20°C.
- Solubilité dans l'eau : insoluble et non miscible.
- Solubilité dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
- Autres données : Contient 55% de graphite.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
- Réactions dangereuses
- Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, points d'ignition, flammes.
- Matières à éviter : Oxydants forts.
- Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et le thermolyse produisent des gaz plus ou moins Toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc. et des suies.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

### TOXICITE AIGUE

- Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- Contact avec la peau : Non nocif. D'après les données sur les composants, la DL 50 attendue est supérieure à 2000 mg/kg.
- Ingestion : Non nocif. D'après les données sur les composants, la DL 50 attendue est supérieure à 5000 mg/kg.

### EFFETS LOCAUX

- Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- Contact avec la peau : Classé non irritant. Toutefois, ce produit peut contenir en faible quantité des composants classés irritants.
- Contact avec les yeux : Classé non irritant. Toutefois ce produit peut contenir en faible quantité des composants classés irritants.

### SENSIBILISATION

- Contact avec la peau : Aucune donnée disponible n'indique que le produit peut être un sensibilisant cutané.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 5/6</b>
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Révision nr :0
<b>GRAISSE BELLEVILLE BLEUE</b> <b>code 901326</b>	<b>Date : 08/01/2016</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0



Société d'Exploitation des Produits

*Graisse Belleville*

Date de la version précédente: 2002-09-16

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

Date de révision: 2015-07-01

**BLEUE**

#### **TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME**

- Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- Contact avec la peau : Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées avec le produit ou au contact de vêtements souillés.

#### **EFFETS SPECIFIQUES**

- Cancérogénèse : Non cancérogène : Ce produit est formulé à partir d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'autres constituants considérés non cancérogènes.

### **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations fournies se basent sur la connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits similaires.

#### **- Mobilité :**

Sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, peu mobile dans le sol.

Eau : Insoluble, le produit flotte à la surface de l'eau.

- Persistance et dégradabilité : Les constituants principaux du produit neuf sont intrinsèquement biodégradables à terme.

Certains composants peuvent persister dans l'environnement.

- Ecotoxicité : Le produit neuf n'est pas considéré comme dangereux pour les plantes terrestres.

Il est considéré comme peu dangereux pour les organismes aquatiques, pas de données connues pour le produit usagé.

- Bioaccumulation : Non déterminée.

### **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

-Excédents ou déchets Méthodes pertinentes d'élimination : La seule autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la Régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

- Emballages souillés Méthodes pertinentes d'élimination : Remettre à un éliminateur agréé.

- Dispositions locales : Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : décrets n) 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77, circulaires du 14.01.77 et du 4.11.80.

Réglementation relative aux déchets : Loi n) 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77, décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets n° 85-387 du 29.03.85, n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées ; loi n° 88-1261 du 30.12.88 ; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances. Loi n°92-646 du 13.07.92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 01.03.93 (J.O du 28.03.93) relatif aux rejets (J.O du 28.03.93).

Arrêté du 02.08.98 relatif aux prélèvements et la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées.

Décret n° 2002-540 du 18.04.02 relatif à la classification des déchets.

- Code déchets européens : La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final. Ce code est à déterminer en fonction de l'activité de l'utilisateur du produit.

Pour un déchet provenant de la mise en forme du traitement physique et mécanique de surface des métaux plastiques ce code est DIS 120112.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 6/6</b>
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Révision nr :0
<b>GRAISSE BELLEVILLE BLEUE</b>	<b>Date : 08/01/2016</b>
<b>code 901326</b>	Remplace la fiche : 0/0/0
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	



Société d'Exploitation des Produits

*Graisse Belleville*

Date de la version précédente: 2002-09-16

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

**BLEUE**

Date de révision: 2015-07-01

#### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

##### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

- Par voies terrestres (ADR) : Non réglementé.
- Par voies ferroviaires (RID) : Non réglementé.
- Par voie maritime (IMDG) : Non réglementé.
- Par voie aérienne (OACI/IATA) : Non réglementé.

N° ONU :

#### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

##### REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

- Etiquetage CE : Symboles : Pas de symbole

Phrases R Aucune

Phrases S Aucune

##### REGLEMENTATION FRANCAISE

- Code Sécurité Sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36.

Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601.

- Code du travail : Surveillance médicale spéciale art. R.241-50, arrêté du 11.07.77 et circulaire n°10 du 29.04.80.

#### **16. AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission de la fiche : 01 Juillet 2011

Annule et remplace la fiche du : 16 septembre 2002, indice 03

Principaux changements : § 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12,13,14,15

Phrases R :

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités ».